



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Cher

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

PRH1

Bourges, le 23 octobre 2023

Frédérique Pierre
Cheffe de Pôle

Tél : 02 36 08 20 28

Affaire suivie :
Fabien BOIRON
Tél : 02 36 08 20 40
Valérie CUSSIGH
Tél : 02 36 08 20 44

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Education
nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Cher,

à

Cité Condé, bâtiment F
Rue du 95^{ème} de ligne
BP 608
18016 Bourges Cedex

Mesdames et Messieurs les Enseignants du
premier degré
S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Mouvement sur postes à profil (POP) des personnels enseignants du 1^{er} degré : phase inter départementale - Rentrée scolaire 2024.

Références: Lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2021 relatives à la mobilité des personnels (NOR : MENH2131955X)

Note de service ministérielle du 12 octobre 2023 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré (NOR : MENH2326873N), publiée au B.O. du 19 octobre 2023.

Le dispositif appelé « mouvement POP » est organisé par le directeur académique des services de l'éducation nationale en parallèle des opérations de mobilité interdépartementale.

Ce mouvement a pour objectif de répondre à des besoins spécifiques que connaissent des établissements et des écoles : besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'école, à la coordination d'équipe, etc., qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier.

Les informations relatives aux dates et aux modalités d'acceptation des postes par les candidats seront disponibles sur le portail ministériel :

<https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>

Une foire aux questions rassemblera les questions les plus fréquemment posées par les enseignants du 1er degré concernant le mouvement POP et les réponses apportées par l'administration :

<https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-pour-le-premier-degre-questions-reponses-325783>

L'accès à Colibris peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour se connecter, l'enseignant doit :

→ Se rendre sur l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ;

→ Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;

→ S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe » puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion »

Ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.

Enfin, il doit cliquer sur le bouton « **Les services** », puis sur le lien « **Siam** » pour accéder à l'application Siam premier degré. Dans cette rubrique, l'enseignant doit sélectionner la rubrique « **Mouvement POP** » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : **Colibris**

Attention : Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à utiliser ce nouveau mot de passe pour de nouvelles connexions.

Cette application permet à l'enseignant de candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement POP et de suivre l'avancée du traitement de sa demande. L'enseignant doit saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel il veut postuler.

1 Participants :

Le mouvement sur postes à profil est ouvert aux enseignants du premier degré, titularisés au plus tard au 1er septembre 2023. Les candidats sur un poste à profil peuvent relever du département où est proposé le poste ou d'un autre département.

Aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste.

2 Les nouveautés du processus de candidature au mouvement POP :

Les enseignants consultent les fiches de poste proposées au mouvement POP pour la rentrée scolaire 2024 et formulent des vœux via l'application COLIBRIS du 8 novembre au 29 novembre 2023. Ils peuvent formuler jusqu'à 6 vœux maximum (indépendamment du nombre de vœux qu'ils peuvent éventuellement émettre dans le cadre du mouvement interdépartemental en parallèle) qu'ils doivent impérativement saisir par ordre de préférence

3 Traitement des candidatures :

Des commissions de sélection sont organisées par la DSDEN avec les candidats pré-sélectionnés. Les enseignants dont la candidature est sélectionnée pour un entretien avec la commission de sélection en seront informés par courriel. Ces entretiens seront organisés par les services départementaux, en distanciel ou en présentiel, entre le 30 novembre 2023 et le 23 janvier 2024.

Suite aux entretiens de la commission de sélection, les candidats avec un avis favorable au recrutement sont classés en fonction de l'adéquation de leur profil avec le poste.

L'IA-DASEN arrête son choix dans la liste de candidats classés par les membres des commissions de sélection.

Bonification POP :

Après trois années d'exercice sur poste à profil, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés par une bonification sur tous les vœux exprimés à compter du mouvement interdépartemental organisé au titre de 2027.

Ces points sont cumulables avec les autres bonifications.

Les enseignants mutés dans un département dans le cadre du mouvement sur postes à profil pourront revenir dans leur département d'origine dès lors qu'ils auront exercé au moins trois années sur le poste à profil et qu'ils en feront la demande dans le cadre du mouvement interdépartemental. Cette possibilité est ouverte tant qu'ils sont affectés sur le poste à profil obtenu.

Résultat du mouvement POP 2024 :

Les agents classés sur un poste POP, quel que soit le rang de classement sur ce poste, seront informés par courriel le 21 février 2024 de la suite donnée à leur candidature.

Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental automatiquement annulée par la DGRH.

Les enseignants retenus au mouvement POP seront par la suite destinataires du ou des arrêtés afférant à cette mobilité.

Affectation sur le poste POP :

L'acceptation du poste par le candidat retenu vaut demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental, le cas échéant.

Les DSDEN se tiennent mutuellement informées des acceptations de postes, permettant ainsi aux IA-DASEN de prendre les arrêtés d'INEAT et d'EXEAT correspondants.

L'enseignant muté sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.

L'acceptation d'un poste dans le cadre du mouvement POP est définitive. Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité. (Les motifs suivants peuvent notamment être invoqués : décès du conjoint ou d'un enfant ; perte d'emploi du conjoint ; mutation ou non-mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Éducation nationale ; mutation imprévisible et imposée du conjoint ; situation médicale aggravée).

**Le Directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Cher**



Pierre-Alain CHIFFRE

Bourges, le 23 octobre 2023

Phase Interdépartementale POP

CALENDRIER MOUVEMENT POP Rentrée scolaire 2024

Lundi 6 novembre 2023	Ouverture de la plateforme téléphonique « Info mobilité » au 01.55.55.44.44 entre 9h00 et 18h30
Mercredi 8 novembre 2023	Ouverture de la saisie des candidatures sur l'application COLIBRIS
Mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures	Fermeture de la plateforme de candidature COLIBRIS
Mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures	Fermeture de la plateforme téléphonique « Info mobilité »
A compter du jeudi 30 novembre 2023 au mardi 23 janvier 2024	Phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement et classement des agents
Mercredi 21 février 2024	Communication des résultats aux enseignants par courriel